




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-419**

Séance publique du

13 décembre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1229011-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2022
Date de réception : jeudi 15 décembre 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE POUR
LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE**

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Elisabeth HUARD, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Théâtre du Bois de l'Aune existe, dans sa forme actuelle, depuis 10 ans. L'ouverture de ce théâtre s'est faite en intégrant un certain nombre de données du paysage de la création théâtrale à Aix-en-Provence, en région et en France, et en souhaitant apporter une contribution déterminante à la constitution d'un terrain de création et de diffusion, exigeant et fort sur Aix-en-Provence, en lien avec tous les publics.

Pour ce faire, depuis 2012 le Théâtre du Bois de l'Aune mène une politique déterminée de créations, de résidences, d'accueils et de projets participatifs en ouvrant très largement ses plateaux à des artistes locaux, nationaux et internationaux.

Le public y vient toujours plus nombreux, du quartier, du centre-ville comme du département, toutes catégories confondues. Il vient profiter de spectacles dont la notoriété n'est plus à faire et d'autres tout juste créés ; d'une programmation pluridisciplinaire qui fait le pari que l'exigence la plus grande peut être éminemment populaire.

L'entrée y est libre, gratuite sur réservation, pour que chacun ait l'occasion de venir faire l'expérience de la représentation, vivre des moments rares à discuter après les spectacles, partager son point de vue sur une programmation riche et variée.

Ainsi, le Théâtre du Bois de l'Aune affirme de plus en plus fortement sa place dans le paysage national et européen et nous donne de l'élan, dans une période difficile où l'on sent bien l'urgence de partager, se parler, s'interroger, avancer, construire.

En 2022, ce ne sont pas moins de 54 spectacles programmés pour 96 représentations, 4 projets participatifs, 3 expositions nationales de photographie et d'art visuel, des ateliers d'écriture mensuels, des cafés gourmands, etc.... dont, dans le cadre de la Biennale d'Art et de Culture, 2 installations d'art visuel dans le théâtre, 3 projets participatifs au Théâtre et sur la Place des Prêcheurs, de Laura Serfaty, Paul Pascot, Taoufiq Izeddiou, un spectacle à Puyricard de Bérangère Warluzel et Charles Berling, 6 spectacles dans la ville avec Trampoville de Damien Droin,

Aujourd'hui il s'agit pour le Théâtre du Bois de l'Aune de poursuivre le chemin engagé, l'augmenter et en valoriser sa pertinence en allant plus loin.

Pour ce faire en 2023 le Théâtre du Bois de l'Aune marquera sa volonté de continuer à jeter des passerelles entre les âges, les territoires, les genres et les publics et souhaite poursuivre son action sur les axes suivants :

- mettre en place une offre artistique et culturelle ainsi que des actions de médiation hors les murs (établissements scolaires du primaire et secondaire, centres sociaux, centres aérés, hôpitaux, etc.) ;
- développer le travail mené avec les publics du territoire par l'organisation de projets participatifs associant artistes d'envergure (inter)nationale et habitants du territoire ;
- apporter son soutien et son expertise en faveur de la création artistique en accueillant des compagnies locales, nationales et internationales en résidence ;
- assurer la diffusion de compagnies régionales, nationales et internationales en résonance avec la ligne artistique du théâtre.

Le Théâtre du Bois de l'Aune souhaite faire des demandes de subventions pour le compte de la Ville d'Aix-en-Provence :

- à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour un montant de 90 000 € maximum ;
- au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour un montant de 90 000 € maximum ;
- au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour un montant de 40 000 € maximum ;
- à l'Office National de la Diffusion artistique pour un montant de 35 000 € maximum.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 90 000 € maximum sera adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 90 000 € maximum sera adressée au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur ;

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 40 000 € maximum sera adressée au Conseil Départemental des Bouches du Rhône ;
- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 35 000 € maximum sera adressée à l'Office National de la Diffusion artistique ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 255 000 € ;
- **DIRE** que ces recettes seront affectées en dépense au budget de la Direction du Théâtre du Bois de l'Aune imputation 92314 611 5287 (n°astre 8010) ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu délégué à signer tout document afférent à ces demandes.

DL.2022-419 - DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE -

Présents et représentés : 53
Présents : 32
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

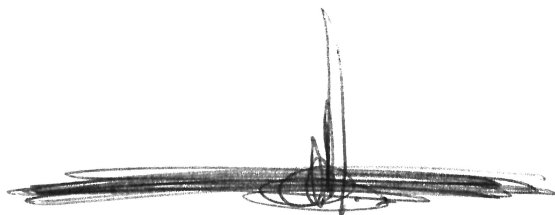
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

ONDA - Office National de la Diffusion Artistique

L'ONDA a pour mission de mieux faire connaître la création contemporaine, et d'accompagner la mise en relation des artistes et des lieux de diffusion.

Les soutiens financiers sont accordés aux lieux de diffusion pluridisciplinaire, en tenant compte d'éléments tels que les missions, le budget, le projet culturel du lieu, le territoire. Les spectacles doivent être diffusés dans des conditions professionnelles (contrats de cession, de coréalisation avec un minimum garanti ou salariat), hors de la région d'implantation de l'équipe artistique du spectacle.

Le Bois de l'Aune bénéficiera en 2023 de deux types d'aide de la part de l'Onda :

- La garantie financière (pour un montant maximal de 20 000€) permettant d'aider à l'accueil de 2 à 4 spectacles. Le montant de la garantie est calculé sur la base des dépenses artistiques prévisionnelles du spectacle (contrat, transports, défraiements, droits d'auteurs) et prend en compte le budget de la structure et la subvention reçue du ministère de la Culture.
- L'aide pour l'expérimentation de contenus numériques (pour un montant de 15 000€) correspondant au programme Écran vivant.

Le programme *Écran vivant* soutient les théâtres ayant conclu une collaboration avec une équipe artistique pour la réalisation et la diffusion d'œuvres numériques qui complètent et enrichissent l'expérience du spectacle vivant, tels qu'un film documentaire, une web-série, une capsule vidéo, une captation d'un spectacle... Dans ce cadre, le théâtre du Bois de l'Aune accompagne la compagnie Shindô, basée à Arles et dont les spectacles tournent au national dans des scènes nationales et conventionnées, dans la réalisation d'une web série de 50 épisodes. L'idée étant de créer un rendez-vous régulier et inédit afin de séduire et fidéliser un nouveau public qui n'a pas forcément l'habitude de se rendre au théâtre. Chaque épisode sera sous-titré afin de rendre accessible la web série aux malentendants. Sa diffusion se fera via les réseaux sociaux, une chaîne You Tube créée pour l'occasion, le site et la newsletter du théâtre, la plate-forme Anonymal, etc... Tous les théâtres accompagnant la compagnie auront également la possibilité de diffuser la web série sur toutes sortes de médias.

Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA (DRAC PACA) et spectacle vivant

La DRAC PACA intervient à différents niveaux pour le Bois de l'Aune :

- dans le cadre d'aides à la résidence de compagnies locales, nationales et internationales, *dans le cadre d'actions en direction des publics et dans le cadre d'Education artistique et culturelle*, pour un montant maximum de **65 000€**.
- dans le cadre du dispositif Ministère de la Culture / SACEM de compositeur et compositrice associé(e) dans les scènes pluridisciplinaires pour un montant de **25 000€**.

Le dispositif répond à l'objectif du ministère de la Culture et de la SACEM visant à renforcer la présence durable d'artistes et de créateurs musique au sein des établissements culturels. Il doit permettre d'améliorer la place de la création musicale dans les réseaux des scènes pluridisciplinaires en facilitant l'accès des compositeurs aux outils et aux moyens de production et de diffusion. Pascal Charrier, compositeur guitariste jazzman est le musicien associé au BLA dans ce cadre. La subvention allouée ne peut être utilisée que dans le cadre de projets menés avec cet artiste.

SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique)

Société civile à but non lucratif, détenue et gérée par ses membres. Son modèle économique est celui d'une coopérative. Elle a pour mission essentielle de collecter les droits d'auteur en France et de les redistribuer aux créateurs français et du monde entier. Cette mission est fondamentale pour pérenniser la création et le fonctionnement de la filière musicale.

Région Sud et spectacle vivant

La Région apporte son soutien aux structures clefs du spectacle vivant sur le territoire régional jouant leur rôle dans le renforcement de l'accès à la culture ; l'aménagement culturel du territoire ; le soutien à la création artistique, particulièrement issue du territoire régional, dans sa diversité.

Département 13 et spectacle vivant

La politique culturelle menée par le département permet d'aménager culturellement le territoire en soutenant la création et la diffusion des œuvres du spectacle vivant mais aussi de rendre la culture accessible au plus grand nombre.